

AVIS D'APPEL D'OFFRE

Projet : Partenariat Régional sur l'Eau et l'Environnement en Afrique Centrale et Occidentale (PREE)

Titre : Aménager des petits périmètres irrigués familiaux (**Activité 5.4**)

Date de Publication : 11 Mars 2021

Date de Clôture : 05 Avril 2021

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La planète compte seulement 3 % d'eau douce qui doivent satisfaire les besoins de 7 milliards d'habitants. Des usages extrêmement variés, tels que l'hydroélectricité, la pêche, l'irrigation, la production d'eau potable sont soumis à des vulnérabilités nouvelles comme le changement climatique. Ces enjeux environnementaux viennent se rajouter à des enjeux sociaux tels que l'accès à l'eau à la nourriture (sécurité alimentaire) dans les pays en développement qui se posent de façon cruciale depuis des décennies.

Le développement de la petite irrigation est une priorité de la politique agricole de nombreux pays en Afrique sub-saharienne en appui à l'économie familiale. Elle contribue à la gestion efficace des ressources et à sécuriser le système de production agricole par la maîtrise de l'eau et sa gestion à la parcelle pour garantir une mise en valeur intensive.

Pour soutenir ses partenaires de la région dans la dynamique de la gouvernance efficace des ressources en eau et de l'environnement dans une perspective de gestion intégrée de la ressource, l'UICN a initié avec l'appui de l'Asdi le projet Partenariat Régional sur l'Eau et l'Environnement en Afrique centrale et occidentale (PREE). Le PREE est un projet construit essentiellement sur les acquis du PAGE¹ afin de consolider, mettre à l'échelle et étendre les acquis des initiatives menées depuis plus d'une décennie dans le domaine de la gouvernance de l'environnement et de l'eau.

L'objectif global du projet est de : **Renforcer la résilience des écosystèmes naturels et des communautés locales dans les bassins fluviaux et lacustres d'Afrique occidentale et centrale.** La réalisation de cet objectif passe par six (6) résultats opérationnels

Le projet intervient en Guinée essentiellement dans le Massif du Fouta Djallon à travers des activités structurées autour des résultats opérationnels ci-après :

- **Résultat 2.** les cadres opérationnels et institutionnels ainsi que les instruments juridiques d'opérationnalisation de la gestion intégrée des ressources en eau, l'environnement et le changement climatique sont adoptés et appliqués par les pays et les organismes de bassin
- **Résultat R5.** Des initiatives économiques et de restauration des services écosystémiques sont identifiées et soutenues pour sécuriser les moyens d'existence des communautés et accroître la résilience au changement climatique et désastres naturels.

Dans le cadre du Résultat2, le projet envisage ainsi d'accompagner le développement d'exploitations hydro-agricoles autonomes de taille maîtrisée, individuelle ou collective, économiquement viable et écologiquement durable, aménagée avec des technologies adaptées valorisant l'énergie solaire à

¹ Partenariat pour la Gouvernance Environnementale en Afrique de l'Ouest

travers ***l'Activité 5.4. Aménager des petits périmètres irrigués familiaux.*** Cette activité s'inscrit dans le cadre de la mobilisation et la valorisation des ressources naturelles dans la perspective d'un développement des activités socio-économiques à l'échelle des sites d'intervention des ménages vulnérables. Elle est prévue dans le bassin versant de Lori sous affluent du Baging situé dans la sous-préfecture de Konah, préfecture de Tougué, région de Labé.

L'aménagement de ce périmètre dans cette zone se justifie entre autres par i) le niveau de la pauvreté multidimensionnelle qui touche environ 77,5% des populations en particulier les femmes et les enfants (World Bank (2016), ii) des difficultés de mobilisation de la ressource en eau notamment pour soutenir les activités de production de contre-saison, iv) la nécessité de renforcer la résilience des groupes vulnérables à l'image des femmes et des jeunes fortement impliqués dans la production maraîchère et v) la volonté de contribuer à la gestion rationnelle des ressources en eau pour sécuriser les moyens de subsistance(système de ressources) des populations.

Pour ce faire, l'unité opérationnel du PREE Guinée, sollicite les services d'un prestataire pour appuyer l'aménagement de 4ha de périmètre irrigué dans la préfecture de Tougué, région de Labé.

II. Objectif de la mission :

L'objectif global visé est de réaliser un aménagement hydro-agricole autonome de taille maîtrisée, individuelle ou collective, économiquement viable et écologiquement durable, équipé de technologies adaptées valorisant l'énergie solaire. Plus spécifiquement la prestation vise entre autres :

- Identifier en collaboration avec les acteurs à la base (BTGR, SPGR, DPA, collectivité, producteurs), le site potentiellement viable d'implantation des aménagements économiquement viables et écologiquement durable ;
- Réaliser une étude socio-économique pour mieux comprendre les dynamiques foncières locales, les spéculations économiquement rentables dans la zone, le niveau d'intégration de la production irriguée dans les habitudes des populations de la zone, l'acceptabilité et les attentes des populations vis-à-vis du projet, etc.
- Mettre en place des outils de sécurisation foncière (attestation de cession, autorisation d'aménagement du site et son statut, etc.) ;
- Développer un plan d'aménagement de la superficie délimitée et évaluer les coûts ;
- Aménager 4ha de périmètre irrigué en un tenant et ou deux périmètres de 2ha chacun économiquement viables et écologiquement durables ;
- Réaliser des aménagements de mobilisation d'eau équipés de pompe solaire pouvant garantir les besoins en eau de l'ensemble du périmètre quelle que soit la position et la saison.

III. Résultat Attendus

Il est attendu de la présente prestation, les résultats ci-après :

- une superficie de 4ha en un tenant et ou deux sites de 02ha potentiellement aménageable, économiquement viable et écologiquement durable sont identifiées, délimitées et acceptées de tous ;
- une étude socio-économique intégrant les informations sur les dynamiques foncières dans la zone, les spéculations économiquement viables dans la zone, la situation de référence des groupements, le niveau d'intégration de la production irriguée dans les habitudes des populations de la zone, l'acceptabilité et les attentes vis-à-vis du projet est réalisée ;
- la sécurisation foncière du site est assurée à travers la mise en place des outils de sécurisation (attestation de cession, autorisation d'aménagement du site et son statut, etc.) ;
- un plan d'aménagement du site et ou des 02 sites est élaboré ;
- 4ha de périmètre irrigué en un tenant et ou deux périmètres de 2ha chacun économiquement viables et écologiquement durables sont aménagés ;

- des aménagements de mobilisation d'eau de forte capacité, équipés de pompe solaire sont réalisés pour assurer les besoins en eau de l'ensemble du périmètre quelle que soit la position et la saison ;

IV. Livrables attendus

- 01 rapport de démarrage, soumis dans les 20 jours suite à la conclusion du contrat. Ce rapport de démarrage va préciser, de façon plus concrète, la méthodologie/stratégie d'exécution de la mission, le type d'aménagement à mettre en place suivant les données pédologiques, hydrauliques et proposer un format de présentation du rapport des livrables attendus de la mission ;
- un rapport d'étude socio-économique soumis 30 jours à la conclusion du contrat. Ce rapport devra intégrer les informations sur les dynamiques foncières dans la zone, la situation de référence des groupements, les spéculations économiquement viables dans la zone, le niveau d'intégration de la production irriguée dans les habitudes des populations de la zone, l'acceptabilité et les attentes des populations vis-à-vis du projet ;
- Une superficie consensuelle de 4ha au total identifiée et délimitée assortie d'un plan d'aménagement ;
- Un PV de réception des travaux d'aménagement de 04 ha au total ;
- Une liste et les caractéristiques des équipements (à acheter directement par l'UICN) à installer ;
- Un rapport technique et financier final ;

V. Tâches et responsabilité du prestataire

Pour la conduite de la présente mission, le prestataire aura pour tâches de :

- organiser une mission d'échange avec les acteurs à la base pour l'identification de la superficie potentiellement aménageable ;
- conduire une étude socio-économique synthétique ;
- développer un plan d'aménagements hydro-agricoles ;
- veiller à une forte implication des femmes et des jeunes dans les travaux et de manière générale intégrer la dimension genre dans toute sa démarche ;
- conduire des démarches pour la mise en place des outils de sécurisation foncière du périmètre ;
- élaborer la liste et les caractéristiques des équipements et appuyer l'UICN dans leur mobilisation ;
- réaliser les travaux d'aménagements de 4 ha et installer les équipements ;
- conduire des essais de fonctionnement ;
- organiser l'induction des bénéficiaires sur l'utilisation et l'entretien des aménagements et équipements ;
- faire un point régulier avec le Chargé du projet PREE – Guinée sur l'état d'avancement des travaux ;
- livrer tous les livrables sus cités.

Le prestataire veillera à impliquer les services techniques de proximité notamment du Génie rural, de l'agriculture, de l'hydraulique, etc. qui seront chargés du contrôle et du suivi de proximité. Il travaillera essentiellement sous la supervision de l'Unité opérationnelle du PREE.

VI. Chronogramme de la prestation

La prestation débutera dans la deuxième semaine du mois d'avril pour une durée maximum calendaire de 90 jours. Le PV de réception sera le dernier livrable reçu)

Il devra par ailleurs soumettre dans son offre un chronogramme précis de la prestation et la méthodologie proposée qui doit intégrer l'approche ;

VII. PROFIL DU CONSULTANT

La réalisation de cette prestation sera faite par une Entreprise ou ONG disposant une expérience significative et pertinente en matière d'aménagement hydraulique des périmètres irrigués, ainsi qu'une bonne compréhension des enjeux relatifs à la mobilisation et la valorisation des ressources naturelles

dans la perspective d'un développement des activités socio-économiques en Afrique de l'Ouest et au en Guinée en particulier.

La maîtrise de la langue française est une condition indispensable et la connaissance de la langue locale est une nécessité. Le Prestataire devra démontrer de bonnes capacités rédactionnelles à travers ses offres technique et financière qui seront soumises en français uniquement. Il doit être enregistré légalement et disposant de tous les papiers en règle.

VIII. DOSSIER DE SOUMISSION

Les candidats intéressés par cette prestation de services devront préparer les éléments suivants :

- La lettre de soumission adressée au Coordinateur du projet PREE ;
- Une proposition technique incluant une courte note de compréhension des objectifs de la prestation de services, une description de la méthodologie proposée ainsi qu'une proposition de programme prévisionnel pour la prestation ;
- Une proposition financière relative à la prestation incluant une estimation de l'effort ;
- Une adresse physique ;
- Les preuves de l'expérience des travaux similaires (les attestations de service ou lettre attribution de marché) ;
- Un CV complet du/des personnes proposées

Les propositions devront être transmises en format électronique aux adresses: richard.sagno@iucn.org ; Ludovic.TAPSOBA@iucn.org ; avec pour objet : « **Proposition – PREE : aménager des petits périmètres irrigués familiaux en Guinée** ».

IX. EVALUATION DES OFFRES

Les critères de sélection comprendront une composante technique et financière. Une pondération sera fournie à chaque composante comme suit: facteur de pondération technique 70%, facteur de pondération financière 30%, le score total étant une combinaison de ces deux pourcentages.

La composante technique comprend une évaluation des huit critères suivants sur la base des informations fournies dans la documentation de la proposition soumise:

Méthodologie de la prestation et plan de travail proposé	15%
Qualification du Prestataire (Entreprise, ONG)	20%
Expérience dans l'aménagement des petits périmètres irrigués	20%
Qualification du personnel proposé	10%
Qualité de l'offre technique	10%
Expérience dans le développement local et de gestion de l'eau et de l'environnement	10%
Maîtrise du français et connaissance de la langue locale	10%
Connaissance de la zone d'intervention	5%
Total	100%

Seules les propositions qui obtiennent une note totale (note technique) supérieure ou égale à une valeur de 70% seront prises en considération pour l'évaluation financière. Les propositions obtenant une note inférieure à 70% seront rejetées du processus d'évaluation des offres.

Les propositions techniques dont la valeur est supérieure ou égale à 70% seront normalisées en divisant leur pourcentage par le pourcentage technique maximal de la proposition et en convertissant cette valeur en pourcentage pour donner la note technique normalisée.

L'évaluation financière sera basée sur la valeur totale des travaux, des honoraires soumis dans la proposition combinée à l'estimation des dépenses totales (voyage et séjour, etc.) tel que défini par le soumissionnaire dans sa proposition. Chaque prix de proposition sera ensuite normalisé en divisant la

plus petite valeur du prix de l'offre par le prix de cette proposition, et cette valeur transformée en pourcentage (score financier). Les propositions qui dépassent le budget disponible seront disqualifiées.

La note technique normalisée sera multipliée par le facteur de pondération technique, la note financière multipliée par le facteur de pondération financière et les deux notes pondérées additionnées pour fournir une note finale pondérée pour chaque soumission atteignant une note technique > 70%.

L'UICN entamera ensuite des négociations contractuelles avec le soumissionnaire ayant obtenu la note finale pondérée la plus élevée, à condition que tous les autres critères de soumission, tels qu'énoncés dans cette documentation, soient également satisfaits et respectés.